



2018/007

PROCES VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCEL SUR SEILLE

SÉANCE DU 26 MARS 2018

Le Conseil Municipal a été convoqué le 19 mars 2018 pour la séance du 26 mars 2018 à 20h00 en séance ordinaire, par Alain CHANE, le Maire.

ORDRE DU JOUR :

- 4-2018. Présentation et vote du compte de gestion 2017 du comptable
- 5-2018. Présentation et vote du compte administratif 2017
- 6-2018. Délibération sur l'affectation du résultat 2017
- 7-2018. Vote des taux impositions 2018
- 8-2018. Budget primitif 2018
- 9-2018. Approbation du Projet "création d'un espace de vie social et sportif" pour la demande de subvention "Appui aux Territoires" au Conseil Départemental 54.

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil dix-huit, le vingt six mars à vingt heure les membres du conseil municipal de la commune de Moncel sur Seille se sont réunis sur la convocation du Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Alain CHANÉ, Ernest BOUR, Delphine GRECO, Aldo IANNI, Jean-Marc LESCURE, Nicolas PERRIN, Gérard ROIBIER.

Absente excusée: Madame Christine DUMAY donne procuration à Monsieur Alain CHANE.
Absente : Madame Mireille PICARDAT

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si le compte rendu du conseil municipal du 20 février 2018 fait l'objet d'observations. Aucune observation n'étant émise, le procès verbal est adopté.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du conseil municipal ; Monsieur Aldo IANNI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés

séance du 26 mars 2018



2018/008

7 Finances locales

4-2018/ Présentation et vote du compte de gestion 2017 du comptable

Le maire fait part à l'Assemblée des résultats du compte de gestion 2017 présenté par le comptable public de la commune M. Thierry PENIGNAUD,. La réalisation budgétaire retracée par le compte de gestion est en tout point identique à celle du compte administratif de la commune.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part

AUTORISE le Maire à le viser et à le certifier conforme

7 Finances locales

5-2018/ Présentation et vote du compte administratif 2017

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 de la commune qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Recettes perçues	314 677.32
Dépenses réalisées	248 127.61
L'excédent 2017 est de	+ 66 549.71
Augmenté des excédents cumulés au 31/12/2016	+ 117 138.31

Excédent global 2017	183 688.02

INVESTISSEMENT

Recettes perçues	96 312.72
Dépenses réalisées	88 276.01
L'excédent 2017 est de	+ 8 036.71
Résultat reporté déficitaire 31 12 2016	- 58 169.20

Résultat déficitaire cumulé 31/12/2017	- 50 132.49
RAR au 31 12 2017 recettes	+ 6 000.00
Résultats 2017 corrigés	- 44 132.49

Hors de la présence de la présence de Monsieur Le Maire,
le conseil municipal

Approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2017.



2018/009

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser suivants à la section d'investissement

7 Finances locales

6-2018. Délibération sur l'affectation du résultat 2017

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 et le compte de gestion 2017 du budget primitif, le Conseil municipal:

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	+ 66 549.71
- un excédent reporté de :	+ 117 138.31
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 183 688.02
- un déficit d'investissement de :	- 50 132.49
- un excédent des restes à réaliser de :	+ 6 000.00
Soit un besoin de financement de	+ 44 132.49

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

Décide, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : Excédent	183 688.02
Affectation complémentaire en réserve (1068)	44 132.49
Résultat reporté en fonctionnement (002)	139 555.53
Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	50 132.49



2018/010

7 Finances locales

7-2018. Vote des taux impositions 2018

Le Maire fait part à l'Assemblée de bases prévisionnelles d'imposition pour l'année 2018 :

Taxes	Bases 2017	Bases 2018	Taux 2017	Taux 2018	Produits attendus
TH	437 092	445 700	12.54%	12.54%	55 891
TF NB	30 176	31 100	31.26%	31.26%	9 722
TF Bâti	257 748	266 000	14.66%	14.66%	38 996

Total perçu en 2017 : 101 898 €

Total perçu en 2018 : 104 609 €

Après débat, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité Décide de voter les taux identiques à 2017.

7 Finances locales

8-2018. Budget primitif 2018

Le Maire présente le projet du budget primitif 2018 qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 441 004.62

Dépenses : 441 004.62

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 342 687.48

Dépenses 342 687.48

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le budget et le vote par chapitre tant dans la section d'investissement que dans la section fonctionnement.

séance du 26 mars 2018



2018/011

7.6 Subventions

9- 2018. Approbation du Projet "création d'un espace de vie social et sportif" pour la demande de subvention "Appui aux Territoires" au Conseil Départemental 54.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de la commune concernant la création d'un espace de vie social et sportif rue des Prés. Une action innovante communale en terme de création de lien social, et de convivialité. Ce lieu de retrouvailles à destination de tous, habitants de la commune, écoles ou associations s'inscrit totalement dans une démarche citoyenne de partage.

Il informe donc les membres du Conseil municipal que la commune peut prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental 54 dans le cadre " l'Appui aux Territoires" pour ce projet.

Il explique au conseil municipal que concrètement le projet se décline en plusieurs opérations. En un premier temps :

- création d'un chemin pour le parcours de santé
- Installation d'équipements sportifs style parcours de santé avec des agrès pour tout public et tables bancs
- plantation d'arbres fruitiers et de haies de différentes essences.

Le montant estimé de cette opération est estimé à 15 809.75 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

Décide de la création d'un espace de vie social et sportif rue des prés.

Sollicite une subvention auprès du Département 54 dans le cadre de l'Appui aux Territoires

La séance est levée à 21H00

Les délibérations suivantes ont été prises

Objet
4-2018. Présentation et vote du compte de gestion 2017 du comptable
5-2018. Présentation et vote du compte administratif 2017
6-2018. Délibération sur l'affectation du résultat 2017
7-2018. Vote des taux impositions 2018
8-2018. Budget primitif 2018
9-2018. Approbation du Projet "création d'un espace de vie social et sportif" pour la demande de subvention "Appui aux Territoires" au Conseil Départemental 54.



2018/012

SIGNATURES

Alain CHANE. Le maire

Jean-Marc LESCURE

Yves BERNARDI

Aldo IANNI

Ernest BOUR

Nicolas PERRIN

Christine DUMAY

Mireille PICARDAT

Delphine GRECO DECAVELE

Gérard ROIBIER